

## Continuité école-collège

Protocole « commissions de liaison » dans la circonscription de

Texte de référence : circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011 MEN - DGESCO A1-2 (extrait)

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=57155](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57155)

### Des commissions de liaison

Des commissions de liaison, co-présidées par l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) et le principal du collège, sont créées afin de garantir la continuité du parcours scolaire des élèves. Elles sont composées des maîtres des classes de CM2 des écoles du secteur du collège, des professeurs principaux des classes de sixième, des professeurs de français et de mathématiques des classes de sixième, le cas échéant des professeurs qui encadrent les modules de remise à niveau.

#### 1.3.1 Définition de la mission

La mission de ces commissions est de définir les modalités des aides qui pourront être apportées aux élèves entre leur sortie de l'école primaire et la fin de la classe de sixième. Elles doivent ensuite suivre leur mise en œuvre et en évaluer les effets. Ainsi, les commissions pourront se prononcer sur les besoins en matière de modules de remise à niveau en classe de sixième, le cas échéant.

Les membres des commissions de liaison sont soumis à une stricte exigence de confidentialité.

#### 1.3.2 Les outils de personnalisation des parcours

Les commissions de liaison étudient les situations afin que les outils de suivi des élèves et de personnalisation de leurs parcours soient mis en place le plus rapidement, le plus pertinemment et le plus efficacement possible.

#### **- Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)**

Le programme personnalisé de réussite éducative est l'outil de mise en cohérence des aides apportées à chaque élève. Certains élèves en difficulté à l'école bénéficient déjà d'un PPRE dont la continuité doit être assurée au collège.

La continuité des aides apportées peut se concrétiser dans un PPRE-passerelle, conçu dans le cadre de ces commissions, par un travail commun des professeurs des écoles, des professeurs de français, de mathématiques et les professeurs principaux de sixième. Le PPRE peut prévoir le recours à des aides internes au collège et, le cas échéant, des aides extérieures.

Il doit être présenté aux parents qui pourront ainsi mieux comprendre les mesures prises pour aider leur enfant et y participer.

#### **- Stages et modules de remise à niveau**

Les stages de remise à niveau d'été peuvent être recommandés à cette occasion. La dernière session gagnerait à s'effectuer dans les locaux du collège d'affectation.

Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59726](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59726)

Évaluer les acquis des élèves, dans le cadre du socle commun, afin de mieux personnaliser leurs parcours scolaires

La liaison CM2-6ème est un moment privilégié d'exploitation des évaluations pour affiner la personnalisation. Les commissions de liaison voient leur mission soulignée et renforcée pour définir les modalités des aides à apporter aux élèves repérés en difficulté et vérifier le suivi de leur mise en application.

À noter : le dispositif ne prévoit pas la présence des parents d'élèves ce qui constitue une forme d'exception au regard des autres commissions existantes. Le dispositif proposé ci-dessous a été envisagé dans ses principes en harmonisation pour le département en conseil d'inspecteurs.